

Communiqué du Conseil d'Etat

5 octobre 2016

La version Internet fait foi

Sommaire

Genève-Confédération	4
Oui à la modification de l'ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils	4
Genève.....	5
Travail temporaire limité dans les marchés publics de la construction.....	5
Cent soixante logements pour personnes âgées prévus à Vernier	5
Adoption du plan général d'évacuation des eaux de la commune de Jussy	6
Nominations	7
Nouvelle directrice générale de l'office de l'enfance et de la jeunesse	7
Culture et du sport : nomination par le DIP du nouveau directeur.....	7
Agenda des invitations à la presse	9

Oui à la modification de l'ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils

Le Conseil d'Etat s'est déclaré favorable au [projet de modification de l'ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils \(OCOV\)](#) ainsi que [des directives spécifiques aux branches](#) concernées, qui lui a été soumis par le département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication.

Les composés organiques volatils (COV) sont des composés chimiques polluants se trouvant sous forme gazeuse dans l'atmosphère. Ils peuvent être d'origine anthropique (provenant par exemple de la manipulation des hydrocarbures ou de l'évaporation de solvants) ou naturelle (émissions par les plantes ou certaines fermentations). Ils participent notamment à des réactions photochimiques dans la basse atmosphère, causant ainsi l'augmentation de la concentration en ozone à basse altitude, néfaste à la santé et à l'environnement.

Le Conseil d'Etat est d'avis que la révision de l'OCOV et des directives techniques spécifiques à certaines branches qui en découlent précise et renforce les modalités d'octroi et de remboursement de la taxe.

En effet, actuellement, pour être exemptés de la taxe, les exploitants doivent utiliser des systèmes d'épuration de l'air efficaces. Dès le 1^{er} janvier 2018, ils devront non seulement mettre en place un système de dépression dans les locaux de production afin d'éviter les émissions diffuses, mais également utiliser la meilleure technique disponible pour réduire les émissions lors des procédés de production.

Les branches les plus concernées par ce renforcement des exigences sont celles de l'impression des emballages, de l'industrie chimique et de la fabrication des produits pharmaceutiques, des arômes et des substances odoriférantes, de la fabrication des peintures et des vernis, ainsi que du traitement du polystyrène expansible.

Ces modifications sont pleinement compatibles avec le positionnement cantonal, formalisé et adopté cette année au travers de la [Stratégie de protection de l'air 2030](#), qui vise à réduire durablement la pollution atmosphérique à sa source sur le territoire cantonal. Elle contient précisément un axe stratégique relatif à la réduction des émissions des secteurs industriel et artisanal, notamment des émissions de COV.

Pour toute information complémentaire : M. Philippe Royer, directeur du service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants, DETA, ☎ 022 388 80 41.

Travail temporaire limité dans les marchés publics de la construction

Le Conseil d'Etat a donné son aval au démarrage des travaux de modification du règlement sur la passation des marchés publics (RMP) visant à limiter le recours au travail temporaire dans les marchés publics de la construction.

Constatant l'importance du travail temporaire dans ce secteur et notamment les risques élevés en termes de santé et de sécurité pour les travailleurs temporaires, le Conseil d'Etat souhaite engager la réflexion en concertation avec les partenaires sociaux en vue d'empêcher un recours illimité au travail temporaire. La clause prévue dans le RMP ne sera pas restreinte au secteur du gros œuvre mais touchera toutes les branches de la construction, ce qui correspond à la logique développée dans la lutte contre la sous-traitance, qui contient des dispositions spécifiques aux marchés de construction par rapport aux marchés de fournitures et de services.

Cette volonté s'inscrit dans le cadre des discussions qui se sont tenues entre partenaires sociaux du secteur du gros œuvre sous l'égide du conseiller d'Etat Pierre Maudet dans le but d'éviter un conflit social et de préserver l'exemplarité du modèle genevois. Ces négociations ont débouché sur un protocole d'accord prévoyant des mesures touchant aux travailleurs âgés et au montant de l'indemnité repas. Ce protocole d'accord doit encore être soumis aux différentes instances compétentes.

Pour toute information complémentaire : M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat, en contactant Mme Emmanuelle Lo Verso, chargée de communication, DSE, ☎ 022 546 88 10.

Cent soixante logements pour personnes âgées prévus à Vernier

Le Conseil d'Etat a adopté un plan localisé de quartier (PLQ) portant sur des terrains situés entre les chemins des Sellières, de la Bourdonnette et des Campanules, sur le territoire de la commune de Vernier. Le périmètre de ce PLQ représente un potentiel pour la réalisation d'environ 160 logements de type IEPA (immeubles avec encadrement pour personnes âgées).

Le PLQ fixe un indice d'utilisation du sol de 0,6, correspondant à une surface brute de plancher de 11'439 m² au total, pour une première étape. Le projet prévoit également une extension possible de 3813 m², qui mènerait l'indice de densité à 0,8, conditionné toutefois à la révision du plan directeur communal.

Le bâtiment IEPA projeté, de trois niveaux sur rez-de-chaussée, comprend un parking en sous-sol de quarante-trois places pour voitures et huit places pour deux-roues motorisés. Il est également proposé de réaliser



vingt-quatre places abritées pour les vélos. Un projet de jardin accessible au public a été développé, offrant ainsi un espace de détente et de rencontre à tout le quartier.

L'enquête publique a eu lieu du 10 novembre au 9 décembre 2015 et a suscité neuf lettres d'observations – dont trois postées hors délai –, auxquelles le département a répondu. Le Conseil administratif de la commune de Vernier a préavisé favorablement ce projet à l'unanimité le 15 mars 2016 en formulant cinq remarques, auxquelles le département a donné suite. La procédure d'opposition, ouverte du 29 avril au 30 mai 2016, n'a donné lieu à aucune opposition.

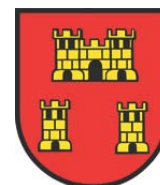
Dès la publication de l'arrêté du Conseil d'Etat dans la Feuille d'avis officielle, le plan sera disponible sur le site Internet de l'Etat de Genève : www.ge.ch/amenagement/plansadoptes.

Pour toute information complémentaire : M. Laurent Badoux, chef de projet, direction du développement urbain rive droite, office de l'urbanisme, DALE, ☎ 022 546 73 46.

Adoption du plan général d'évacuation des eaux de la commune de Jussy

Le Conseil d'Etat a adopté le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la commune de Jussy.

Le PGEE, qui remplace le plan directeur des égouts, datant d'une trentaine d'années, est un outil communal de planification de l'assainissement des eaux qui traite de la gestion et de l'évacuation des eaux usées et pluviales. Il fixe dans un plan d'actions l'ensemble des mesures à réaliser sur le territoire communal en matière d'assainissement des eaux à l'horizon des quinze à vingt prochaines années.



Les principaux investissements concernant la commune de Jussy sont liés à la reconstruction de réseaux en mauvais état ou en sous capacité hydraulique et à l'entretien et à l'exploitation du réseau d'assainissement. Les investissements à la charge de la commune sont financés, depuis le 1^{er} janvier 2015, par le fonds intercommunal d'assainissement.

Avec les communes de [Gy](#), [Meinier](#), [Presinge](#), [Bellevue](#), [Genthod](#), [Pregny-Chambésy](#), [Collex-Bossy](#), [Puplinge](#), [Céligny](#), [Lancy](#), [Onex](#), [Plan-les-Ouates](#), [Dardagny](#), [Russin](#), [Satigny](#), [Versoix](#), [Aire-la-Ville](#), [Avully](#), [Cartigny](#), [Laconnex](#), [Soral](#), [Chêne-Bougeries](#), [Chêne-Bourg](#), [Thônex](#), [Vandoeuvres](#), [Carouge](#), [Troinex](#), [Veyrier](#), [Anières](#), [Corsier](#), [Hermance](#), [Collonge-Bellerive](#), [Cologny](#), [Grand-Saconnex](#), [Meyrin](#), [Vernier](#), [Avusy](#) et [Chancy](#), dont les PGEE ont déjà été adoptés, trente-neuf des quarante-cinq communes du canton disposent désormais d'un tel outil.

Pour toute information complémentaire : M. Frédéric Bachmann, chef de secteur, service de la planification de l'eau, DETA, ☎ 022 546 74 26.

Nominations

Nouvelle directrice générale de l'office de l'enfance et de la jeunesse

Le Conseil d'Etat a nommé Mme **Daniela Di Mare Appéré** directrice générale de l'office de l'enfance et de la jeunesse, au sein du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP).

Après un parcours académique commencé à l'Université de Genève et couronné par un doctorat en sciences humaines obtenu à l'Université Johns Hopkins (Etats-Unis), titulaire d'un Certificate of Advanced Studies en *leadership* organisationnel de la Haute école de gestion de Genève, Mme Di Mare Appéré a travaillé durant cinq ans au sein d'Euresearch Head Office à Berne.

Mme Di Mare Appéré a rejoint le DIP en 2007 et dirige le service de recherche en éducation (SRED) depuis septembre 2012. Elle a su y mener une collaboration fructueuse avec les différentes directions générales du département et développer une connaissance approfondie ainsi qu'une vision transversale de ses prestations fondamentales. Elle a en outre démontré sa capacité à fédérer les collaboratrices et collaborateurs autour d'une vision et d'un projet institutionnels forts.

Mme Di Mare Appéré détient assurément l'expérience, les compétences et les qualités humaines nécessaires à la conduite de l'office de l'enfance et de la jeunesse dans sa mission de développement d'une politique active en faveur des mineurs du canton.



*Pour toute information complémentaire : M. Pierre-Antoine Preti, responsable de communication, DIP,
☎ 022 546 69 68.*

Culture et du sport : nomination par le DIP du nouveau directeur



Le 1^{er} janvier 2017, le service cantonal de la culture et le service cantonal du sport seront rassemblés au sein d'une même entité. Pour diriger celle-ci et en préparer la mise sur pied, M. **Pierre-Alain Hug** a été nommé directeur dès le 17 octobre.

M. Hug a enseigné la politique du sport à l'Université et à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne. Il a conduit de nombreux mandats touchant aux politiques publiques liées au sport, à la culture ou à l'innovation. Dans ce cadre, il a notamment piloté pour le Comité international olympique une étude d'impact des Jeux olympiques sur les régions hôtes sous l'angle du développement durable. Il a également conduit le projet du Centre national des sports de glace de Champéry. A la fondation suisse pour la

culture Pro Helvetia, M. Hug s'est occupé des programmes d'échanges internationaux et de la coordination des centres culturels suisses à l'étranger. Par ailleurs, il a dirigé ou organisé de nombreux festivals (Festival international de la bande dessinée de Sierre, Festival de bande dessinée de Lausanne, Festival de Jazz de Cully).

De par ses compétences, son expérience et ses qualités humaines, M. Hug est en mesure de relever les nombreux défis auxquels la culture et le sport devront faire face.

*Pour toute information complémentaire : M. Pierre-Antoine Preti, responsable de communication, DIP,
☎ 022 546 69 68.*

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

DATE	SUJET	LIEU	DPT	CONTACT
11 octobre 14h00	25 ^e Journée de rencontre de l'Observatoire technologique : Innover autrement	Fédération des entreprises romandes (FER) Genève 98, rue de Saint-Jean	DSE	Patrick Genoud ☎ 022 388 13 52
21 octobre 10h00	Bilan et perspectives programme Eco21	Centre polyvalent du Stand de SIG 5, rue des Jardins	DALE SIG UNIGe	Rafaèle Gross (DALE) ☎ 022 327 94 24 ou 076 313 01 25
31 octobre 18h00	CinéCivic 2016 : remise des prix	Salle de l'Alhambra 10, rue de la Rôtisserie	CHA DIP	Valérie Vulliez Boget ☎ 022 327 95 04